Ce document a été mis en ligne le 14/01/2026 15:47

2026/

Décision 2026/03

Portant modification du marché public à procédure adaptée de fournitures de deux équipements roulants pour les services techniques situés à Caudry (59540) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur l'achat d'un chariot élévateur (lot n°1) et d'une balayeuse (lot n°2).

Par décision n°2025/22, les lots n°1 et 2 ont été attribués à la société ABT PIECES comme suit :

- Chariot élévateur pour 29 900 € HT pour une durée de garantie de deux ans ;
- Balayeuse pour 7 490 € HT pour une durée de garantie d'un an.

Le lot n°1 prévoyait l'entretien préventif du chariot élévateur tous les six mois par ABT PIECES pour 840 € par an – hors contrôle technique.

Un contrôle technique est obligatoire pour ce type de matériel tous les six mois. Le contrôleur technique propose de réaliser dans le même temps les entretiens préventifs. Cette proposition permettant une économie de 140 € HT/an.

Il a donc été proposé à ABT PIECES de supprimer la prestation entretien préventif du lot n°1.

L'avenant objet de la présente décision a une incidence financière puisqu'il diminue le montant global du lot 1 de 31 580 € HT à 29 900 € HT, soit une baisse du montant global initial du lot n°1 de 5,32%.

Vu l'avenant n°1 du lot 1 annexé à la présente décision,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **De modifier le lot n°1 comme indiqué ci-dessus ;**
- **De signer l'annexe jointe à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 14/01/2026 Publication le 14/01/2026 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 14/01/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 14/01/2026 15:47

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2026_03**
Objet :	**Décision N°2026/03 portant modification du marché public à procédure adaptée de fournitures de deux équipements roulants pour les services techniques situés à Caudry (59540) de la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20260114-DEC2026_03-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260114-DEC2026_03-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.03.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260114-DEC2026_03-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	180.8 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.03_Lot1_Av01.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260114-DEC2026_03-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	150.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 janvier 2026 à 14h13min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 janvier 2026 à 14h13min15s	Accepté par le TdT : validation OK

Ce document a été mis en ligne le 14/01/2026 15:47

Transmis	14 janvier 2026 à 14h13min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 janvier 2026 à 14h13min26s	Reçu par le MI le 2026-01-14

Ce document a été mis en ligne le 14/01/2026 15:47

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURES DE DEUX ÉQUIPEMENTS ROULANTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES SITUÉ À CAUDRY (59540) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

LOT N°1 – AVENANT N°1

I. Identification de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON, Président
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr
SIRET : 200 030 633 000 16

II. Identification de la procédure

Marché public à procédure adaptée et ouverte en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

III. Objet, allotissement et étendue du marché public

- Objet et allotissement :
  - Lot n°1 – Chariot élévateur ;
  - Lot n°2 – Balayeuse.
- Montant du marché public inférieur à 50 000 euros HT ;
- Durée d'exécution du marché public : Durée de garantie des équipements à compter de l'admission des fournitures ;
- Date d'admission des fournitures : Lot n°1 : 25 juin 2025 - Lot n°2 : 19 août 2025.

IV. Titulaire du lot concerné

Nom commercial : ABT PIECES .....
Prénom, NOM et titre de son représentant : Camille HERBIN & Xavier DESSAINT, co-gérants ...
Numéro SIRET : 918 127 168 00014 .....
Adresse de l'établissement : Hameau de Boistrancourt 5917 CARNIERES .....
Adresse électronique : jdanhiez@abtpieces.fr .....
Numéros de téléphone : 06 87 53 12 85 .....

V. Objet de l'avenant

Le présent avenant supprime la prestation « entretien préventif » du lot n°1 au prix unitaire de [redacted] € / an.
Un état de solde valant décompte général et définitif sera annexé au présent avenant pour clôturer comptablement ce lot.

VI. Incidence financière

Le présent avenant a une incidence financière puisqu'il diminue le montant global du lot de 31 580 € à 29 900 €, soit une baisse du montant global initial du lot n°1 de 5,32%.

VII. Accord des parties

Le présent avenant est signé en deux exemplaires originaux,
À Beauvois-en-Cambrésis, le … janvier 2026,

Serge SIMÉON	Camille HERBIN
Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, décision n°2026/…	Co-gérant